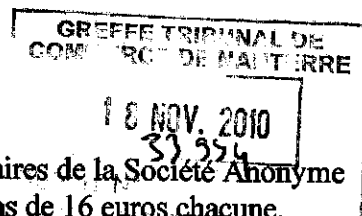


**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

DU 4 OCTOBRE 2010



L'an deux mille dix, le 4 octobre à 10 heures, les actionnaires de la Société Anonyme EFISOL, au capital de 6.885.696 euros divisé en 430.356 actions de 16 euros chacune, se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Monsieur Pierre – Etienne Bindschedler préside la séance en sa qualité de représentant de l'actionnaire possédant le plus grand nombre de voix.

Madame Joëlle Bindschedler et Monsieur Damien Glattfelder, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Damien Glattfelder est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent plus du quart du capital social. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- le projet des résolutions proposées à l'Assemblée,
- la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur le Président rappelle les points de l'ordre du jour :

- acceptation de la démission des trois membres du Conseil d'Administration et élection de nouveaux administrateurs,
- questions diverses.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte ; diverses questions sont posées et toutes explications sont données.

Tous les actionnaires présents dispensent Monsieur le Président de relater plus amplement les débats qui ont eu lieu au cours du présent procès-verbal.

Personne ne désirant plus faire d'observations ni poser des questions et les actionnaires se déclarant parfaitement informés, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de

- M. Maximilian Wicki
- M. Antoine Lemetais
- M. Claude – Alain Sarre.

de leurs postes d'administrateurs et de celle de M. Maximilian Wicki de ses fonctions de Président – Directeur Général.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des trois administrateurs ci- dessus démissionnaires

- Mme Bindschedler (née Andres) Joëlle
demeurant 3 Haute Corniche à Obernai (67210)
- M. Glattfelder Damien
demeurant 14, rue de la Brême à Strasbourg (67000)
- M. Bindschedler Pierre – Etienne
demeurant 3 Haute Corniche à Obernai (67210)

en qualité qu'administrateurs pour le temps restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2013.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Les trois administrateurs ci- dessus nommés n'exerçant aucune fonction et n'étant frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'administrateurs de la Société, acceptent les fonctions qui viennent de leur être conférés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès - verbal constatant les délibérations de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

LES SCRUTATEURS



LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE

